

Pour un *numérique* *en santé* souverain, de confiance et inclusif

RAPPORTEURS

Majid El Jarroudi et Gérard Raymond

2025-006
NOR : CESL1100006X
Mardi 25 mars 2025

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 25 mars 2025

Pour un *numérique en santé* souverain, de confiance et inclusif

Avis du Conseil économique, social
et environnemental sur proposition
de la commission Affaires sociales
et santé

Rapporteurs :
Majid El Jarroudi
Gérard Raymond

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 5 novembre 2024 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la commission Affaires sociales et santé, la préparation d'un avis *Pour un numérique en santé souverain, de confiance et inclusif*. La commission Affaires sociales et santé, présidée par Mme Angeline Barth, a désigné MM. Majid El Jarroudi et Gérard Raymond, comme rapporteurs.

synthèse

LES 7 PRIORITÉS DU CESE POUR UN NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

Les préconisations, présentées ici, forment un ensemble indissociable et poursuivent un triple objectif :

- un numérique en **santé conforme aux valeurs de notre système de protection sociale et au principe de la « garantie humaine »**, inscrit désormais dans le droit ;
- un numérique en santé **souverain et inclusif**, qui s'organise pour et avec tous les citoyens, construit avec les usagers et les professionnels de santé afin de permettre à tous les citoyens d'être acteurs de leur santé ;
- un numérique en santé qui soit effectivement **au service des priorités et des défis de notre système de santé** - comme annoncé par la *Feuille de route du numérique en santé 2023- 2027*.

Un préalable éthique : imposer la transparence et les valeurs de la protection sociale

PRÉCONISATION #1

Toutes les décisions publiques relatives aux outils numériques ou d'intelligence artificielle, telles que les subventions publiques à un projet, le référencement sur Mon espace santé ou les prises en charge par l'Assurance maladie et les organismes complémentaires, devront respecter les 5 principes directeurs suivants :

- la prévention en santé ;

- l'accès de tous et au bon moment à des services de santé dans tous les territoires ;
- la qualité, la coordination et la continuité des parcours de soin ;
- le maintien et le renforcement du lien humain ;
- la prise en compte du point de vue de l'ensemble des acteurs, usagers et professionnels de santé.

Un enjeu stratégique :
garantir la souveraineté française et européenne

PRECONISATION #2

Garantir l'hébergement des données de santé sur un cloud souverain européen ou français, non soumis, en matière de protection des données, à un droit extra-européen. En conséquence, organiser impérativement la migration, d'ici la fin 2025, de la Plateforme des données de santé (HDH) sur ce *cloud* souverain.

PRECONISATION #3

Renforcer les moyens de contrôle de la CNIL pour garantir le respect des règles en matière de protection et d'utilisation des données de santé (collecte, hébergement, finalités de leur utilisation).

PRÉCONISATION #4

Le CESE soutient la création d'un fonds de souveraineté européen, comme annoncé par la Commission européenne en septembre 2022, et insiste pour qu'une place centrale soit donnée au numérique et à l'intelligence artificielle en santé dans ses financements.

Réunir les conditions de la confiance des usagers dans le partage de leurs données de santé

PRECONISATION #5

Faire de Mon espace santé la porte d'entrée unique sur la donnée de santé en y intégrant :

- une information claire et accessible sur le cadre juridique applicable au recueil, au stockage et à l'utilisation des données de santé, ainsi que sur les conditions d'exercice par les usagers de leurs droits ;
- une information sur les projets de recherche menés à partir de l'exploitation de données de santé et leurs résultats.

PRECONISATION #6

Pour répondre aux besoins, développer de nouvelles fonctionnalités sur Mon espace santé, en particulier un système de prise de rendez-vous médicaux.

Favoriser la recherche

PRECONISATION #7

Définir une feuille de route qui vise à favoriser la recherche autant publique que privée et, d'une manière plus générale, l'utilisation secondaire des données de santé en :

- intensifiant l'effort d'investissement dans les infrastructures de données de santé, notamment les entrepôts hospitaliers, qui doivent être interopérables ;
- consolidant la mission de la Plateforme des données de santé (HDH) en faveur de la diffusion des normes de standardisation des bases de données, qui doivent être imposables aux éditeurs ;

- imposant le développement de logiciels interopérables ;
- renforçant les moyens financiers et humains de la recherche publique, notamment pour répondre à la nécessité de mieux structurer les données.

Mettre le numérique et l'IA au service de la prévention

PRÉCONISATION #8

Accentuer et optimiser le partage, le croisement et la compatibilité, à l'échelle des territoires, des données relatives à la santé, à l'environnement mais aussi aux conditions de vie et de travail, pour accélérer le passage de notre système de santé d'une approche curative à une approche préventive conforme au concept *One Health / Une seule santé*.

Lutter contre les risques d'exclusion numérique et mieux accompagner les citoyens

PRÉCONISATION #9

Lutter prioritairement contre les obstacles numériques qui entravent l'effectivité des droits à la protection de la santé : assurer l'accès de tous et toutes à internet ; associer davantage les personnes les plus éloignées du numérique à l'élaboration des outils du numérique en santé.

PRÉCONISATION #10

Garantir aux caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) des moyens humains et financiers supplémentaires pour l'accompagnement des usagers vers l'effectivité de leurs droits de santé.

PRÉCONISATION #11

Organiser, au moment de la délivrance de la carte vitale à 16 ans, et dans le cadre d'une information plus générale sur l'Assurance maladie, un accompagnement à l'ouverture de Mon espace santé.

Accompagner l'évolution des métiers et en développer de nouveaux

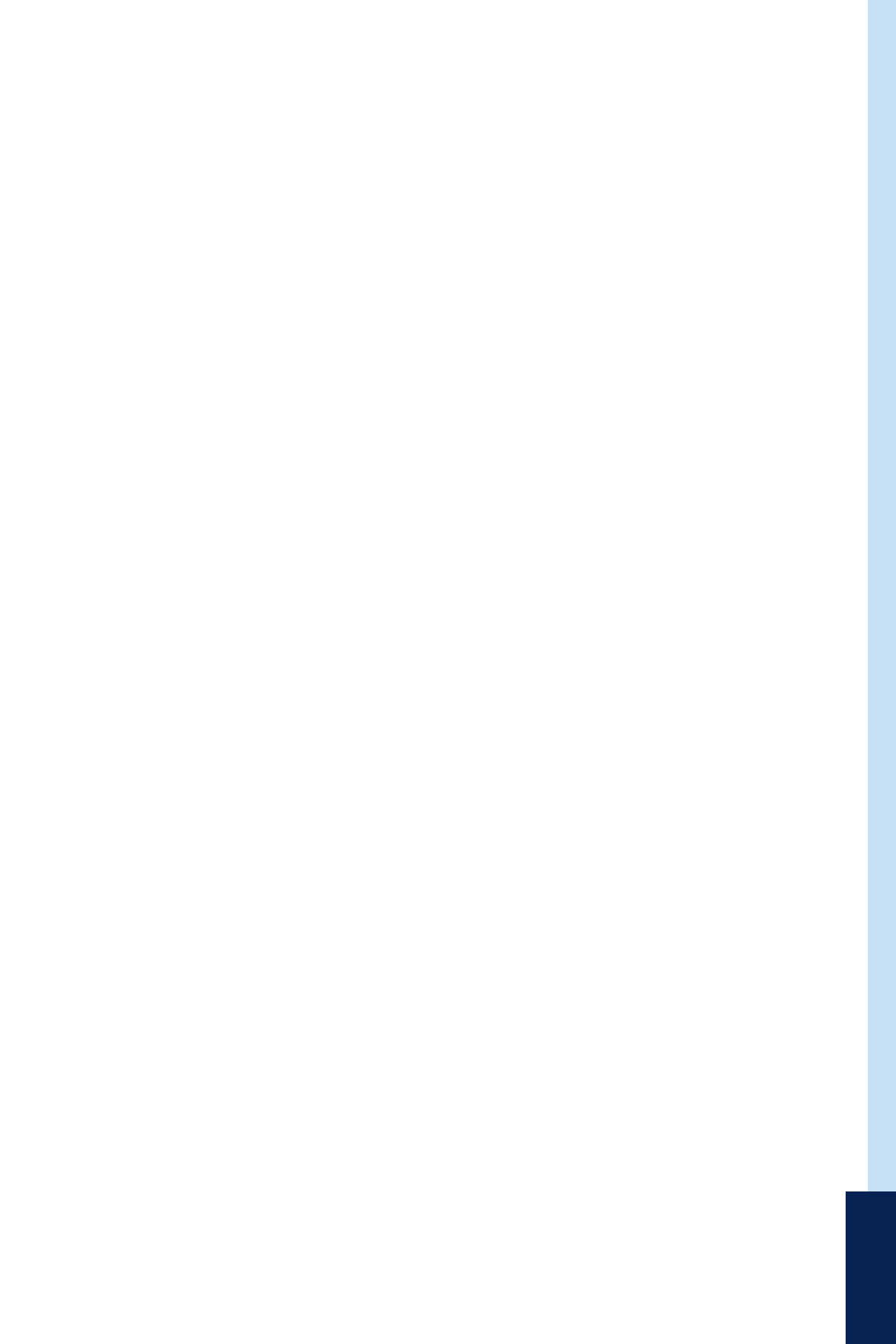
PRÉCONISATION #12

Pour mieux anticiper les changements induits par le numérique dans l'organisation du travail et y associer davantage les professionnels de santé :

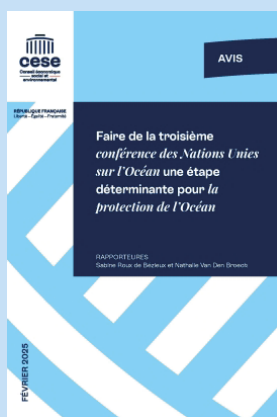
- engager des négociations dans le cadre du dialogue social obligatoire sur les conséquences des outils numériques et de l'IA sur les conditions de travail, les pratiques professionnelles, la formation et les qualifications, ainsi que les métiers émergents ;
- renforcer la formation initiale et continue des professionnels de santé sur l'utilisation du numérique en santé ;
- assurer la représentation des salariés des établissements dans le comité d'orientation stratégique des systèmes d'information animé par l'agence régionale de santé (ARS).

PRÉCONISATION #13

Dans le cadre des négociations conventionnelles des professionnels de santé avec l'Assurance maladie, inclure dans les rémunérations forfaitaires l'enrichissement et l'utilisation effective, systématique et obligatoire, de Mon espace santé pour renforcer la qualité des soins.



Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

ecese.fr

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411250006-000325 - Dépôt légal : mars 2025 • Crédit photo : Dicom

ecese.fr

9, place d'Éna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative



Les éditions des
Journaux officiels

N° 41125-0006

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-077576-4



9 782110 775764